



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-277 bis

PUBLIÉ LE 22 décembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN ARTOIS PICARDIE

Arrêté portant approbation de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Artois-Picardie.

Arrêté préfectoral portant délégation de pouvoir aux Directeurs de l'Office National des Forêts, Agences Picardie et Nord – Pas-de-Calais, pour autoriser les coupes de bois non prévues par un document d'aménagement dans certaines forêts relevant du régime forestier.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION HAUTS DE FRANCE

Délégation spéciale de signature à Monsieur Laurent VANDEWOESTYNE.

Délégation spéciale de signature à Monsieur Jean-Jacques BLANGY.

Délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit.



**PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN
ARTOIS PICARDIE**

**Arrêté portant approbation de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau
du bassin Artois-Picardie**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet coordonnateur de bassin Artois - Picardie
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L 211-7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 du bassin Artois-Picardie ;

Vu le Plan de Gestion du Risque Inondation 2016-2021 du bassin Artois-Picardie ;

Vu les observations formulées dans le délai de deux mois à compter de la mise à disposition en date du 21 juillet 2017 du projet de stratégie auprès des collectivités et groupements concernés;

Vu l'avis du Comité de bassin Artois-Picardie du 8 décembre 2017 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie ;

ARRÊTE

Art. 1 – La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Artois-Picardie, annexée au présent arrêté, est approuvée.

Art.2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts- de-France.

La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Artois-Picardie est consultable sur le site internet du portail de bassin : www.artois-picardie.eaufrance.fr. Elle est tenue à disposition du public à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, Délégation de bassin Artois-Picardie, 44 rue de Tournai, 59019 LILLE.

Art. 3 – Le préfet de région Hauts-de-France, les préfets de département du bassin Artois-Picardie, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 22 DEC. 2017

Michel LALANDE

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.